



Déclaration d'Utilité Publique

Déclaration d'Utilité Publique pour le Contournement Ouest de Nîmes

Suite à l'Arrêté TRET2405439A du 4 mars 2024 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, les travaux d'aménagement du contournement Ouest de Nîmes ont été déclarés d'utilité publique, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Caveirac, Milhaud et Nîmes et classement des voies concernées par l'aménagement.

VOIR AUSSI

[Arrêté de DUP TRET2405439A du 4 mars 2024](#)

[Annexe 1 Plan général des travaux](#)

[Annexe 2 Exposé des Motifs](#)

[Annexe 3 Eviter Réduire Compenser](#)

[Annexe 4 Mise en compatibilité du PLU de Caveirac](#)

[Annexe 4 Mise en compatibilité du PLU de Milhaud](#)

[Annexe 4 Mise en compatibilité du PLU de Nîmes](#)

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie

520, allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier - Cedex 2

Tél. : 04 34 46 64 00
Site Internet

<http://www.contournement-ouest-nimes.fr/enquete-publique/declaration-d-utilite-publique-213.html>